

AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE
en abrégé ASTRE
Société par actions simplifiée au capital de 550 000 €
Siège social : 420 avenue des Canadiens
Parc du ZENITH – Bâtiment 1
76650 PETIT COURONNE
421 954 520 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 MARS 2026

EXTRAIT

.../...

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission à effet de ce jour, de **Monsieur Philippe HANCHARD** de son mandat de Président de la société.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer Président de la société, à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires,

Monsieur Vincent VAUTIER
Né à PARIS 14^E, le 25 mai 1963
De nationalité française

Monsieur Vincent VAUTIER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le mandat de Président de la société ne donnera pas lieu à rémunération.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur Vincent VAUTIER en sa qualité de nouveau Président, préside désormais l'assemblée en lieu et place de **Monsieur Philippe HANCHARD**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Mathieu STENGER,
Né à STRASBOURG (67000), le 29 septembre 1978,
De nationalité française

Monsieur Mathieu STENGER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général exerce, à l'égard des tiers, les mêmes pouvoirs que le Président.

Le mandat de Directeur Général ne donnera pas lieu à rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juin 2010 a transformé la société en Société par Actions Simplifiée.

A l'occasion de la transformation de la société, la dénomination sociales « A.S.T.R.E. (AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE) » a été modifiée en **AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE en abrégé ASTRE.**

Cette modification, validée à l'occasion de l'adoption des statuts de Société par Actions simplifiée, n'a jamais fait l'objet d'une déclaration modificative auprès du Greffe du Tribunal de commerce.

L'Assemblée Générale, ratifie en tant que de besoin le changement de dénomination et mandate le Président pour procéder à toute formalité de régularisation auprès des organismes compétents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 août, et ce à compter de l'exercice en cours, ouvert le 1^{er} juillet 2025 et qui sera clos le 31 août 2026, de telle sorte que cet exercice aura une durée exceptionnelle de 14 mois.

En conséquence, l'article 23 – Exercice social est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 23 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Extrait certifié conforme

Le Président

Signé par :



06768DB0E643417...

Monsieur Vincent VAUTIER

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Président »*

Monsieur Mathieu STENGER

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »*

Signé par :



06768DB0E643417...

Signé par :

MATHIEU STENGER

CF37E070B2084CE...